

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à 11 heures 00 minute, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Benoît DUMONT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 21 septembre 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 07 Quorum : 06

Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 07

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Benoît DUMONT, Yves LE MENN, Mme Sandrine LARHER, M. Stéphane ANTONELLI, Mme Patricia MIGARD, M. François HUET, Mme Frédérique TOUCHARD.

Absents : Mmes SCHMITT Rome, Sandrine GUELOU, M. Mathieu LE GAL, François PONCHON.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil : François HUET.

2026-062 – A– INSTITUTION DE LA TAXE SUR LE VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

M. le Maire propose à Mme Touchard d'exposer les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts au conseil en vue d'instituer la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultants sot à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour décide :

- D'instituer la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le secrétaire de séance
François HUET.



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Benoît DUMONT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.